



REPUBLIQUE DE GUINEE
LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

**PRESENTATION DES REFORMES DE LA DIRECTION
NATIONALE DES IMPÔTS DE GUINEE**

CREDAF 2019 YAOUNDE

GUINEE - CONAKRY





REPUBLIQUE DE GUINEE
LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. PRINCIPALES REFORMES DANS LES GRANDES LIGNES

III. ZOOM SUR LA PLATEFORME D'ECHANGE DU NIF_p

IV. LES CHIFFRES

V. PERSPECTIVES ET DEFIS





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

I. INTRODUCTION

La Direction Nationale des Impôts – DNI, a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de fiscalité intérieure, régies par le code général des impôts.

À cet effet, la DNI est chargée entre autres :

- d'élaborer les réformes fiscales décidées par le gouvernement et les mettre en œuvre,
- de concevoir et assurer l'information et la communication nécessaires pour la compréhension de la politique fiscale par les citoyens et la promotion du civisme fiscal ;
- d'identifier, de localiser et d'immatriculer les contribuables.





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

II. PRINCIPALES REFORMES

Depuis 2015 l'Administration fiscale s'est lancée dans un vaste processus de réformes de ses textes d'application, de sa structure organisationnelle et de la modernisation de ses différentes activités.

Pour ce faire, elle est soutenue et suivie par le Ministère du Budget dans la réalisation de son plan d'action à court, moyen et long terme et encadrée par les partenaires techniques au développement (Expertise France/PACCAF, UE, FMI/AFRITAC, Banque Mondiale, BAD, ...).

Plusieurs axes d'intervention sont en exploration pour assurer la performance de la Direction Nationale des Impôts :





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

II. PRINCIPALES REFORMES

pour accroître la performance de
l'administration fiscale et améliorer
les services à l'utilisateur





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY



1	2	3
<p>Une Plateforme d'échange automatisé d'informations et de données qui améliore l'environnement de travail et permet de croiser les données</p>	<p>Un numéro d'identification fiscale permanent pour mieux maîtriser et élargir l'assiette fiscale</p>	<p>Le paiement des impôts, droits, taxes et redevances dus à l'Etat par virement bancaire en temps réel par système RTGS (Real-Time Gross Settlement)</p>
<p>Interconnexion des différentes Administrations</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour mieux exploiter les données statistiques afin d'asseoir une base d'imposition fiable des contribuables, <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ un réseau de communication d'informations entre plusieurs administrations est nécessaire : DNI, Direction Générale des Douanes, chaîne de dépenses de la Direction du Budget, Direction Nationale des Marchés Publics, APIP..... ❖ Lancée sous la présidence de son excellence Monsieur le Président de la République 	<p>Instauration d'un nouvel Identifiant permanent (baptisé « NIFp »)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Avec l'Appui de l'UE, Expertise France/PACCAF, FMI/AFRITC Ouest, ❖ Lancée sous la présidence de son excellence Monsieur le Président de la République <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élargissement de l'assiette fiscale et de la matière imposable ❖ Une plus grande maîtrise du contribuable par sa localisation, son affectation systématique à une unité de gestion ❖ Interconnexion permettant d'utiliser le même répertoire de contribuables entre les Impôts, la Douane, les marchés publics, le trésor et en perspective avec les entreprises privées 	<p>Sécurisation des moyens de paiements</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Avec l'implication forte de toutes les banques du pays à accepter le virement systématique de tous les impôts, droits, taxes et redevances dus par les grandes et moyennes Entreprises. <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les petits contribuables mise en place d'un partenariat avec les opérateurs de téléphonie à travers le « Mobile Banking » (Orange Money) et l'installation des guichets avancés de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) directement dans les locaux de la DNI ❖ Accès au système T24 de la BCRG par le pool comptable de la DNI pour s'assurer de l'effectivité des paiements des contribuables sur le compte du RSI à la BCRG



REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

4	5	6
<p>Mise en place d'un Nouveau Cadre Organique suivi d'un contrat de performance d'objectifs et de moyens</p>	<p>La révision des textes : CGI, LPF, dépense fiscale,</p>	<p>Création de Centre de Gestion Agrée (CGA)</p>
<p>Signature d'un nouveau cadre organique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Relever au standard de la sous région <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Séparation nette des fonctions de pilotage à celles de l'opérationnel ❖ L'administration centrale s'occupera du pilotage et de la stratégie ❖ L'opérationnel exercera pleinement les fonction de la gestion fiscale, du contrôle et recouvrement (sous l'autorité Receveur Spécial des Impôts) 	<p>Nécessiter de réadapter les textes pour mieux cerner les mutations</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Révision du Code Général des Impôts (CGI), ❖ Rédaction du Livre de procédures fiscales (LPF), ❖ Renforcement du dispositif contre le transfert de bénéfice, ❖ Evaluation des dépenses fiscales et gestion des exonérations ... <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise à jour des textes par les lois de finances (LFI et LFR) 	<p>Cadre adapté au secteur informel</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Un premier centre de gestion agréée est opérationnel et qui abrite une antenne de l'APIP ❖ Deux autres créations de centre de gestion agréée à venir <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place de nombreux avantages fiscaux par l'Etat pour inciter cette catégorie de contribuable à sa formalisation ❖ Augmentation du nombre de contribuables fidélisés avec tenue de comptabilité





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

7	8	9
<p align="center">Droits de Timbre des Véhicules d'occasion à l'importation</p>	<p align="center">Taxe Unique sur les Véhicules (TUV)</p>	<p align="center">DU Simplifié</p>
<p>Premier projet de reforme (Projet Zéro cash)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Dédouanement des véhicules et effets personnels à travers un code NIF occasionnel (usage unique) ❖ Le bureau délocalisé à la Douane <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Première intervention du secteur bancaire dans la collecte des Impôts et taxes ❖ Informatisation des bulletins et montants droits de timbres fixés par la LF ❖ Un guichet de banque primaire installé au sein de la DNI ❖ Les chiffres : Avant reforme : 300 millions GNF Après reforme : 4 milliards GNF 	<p>Vignettes pour engins roulants</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Avant la vente des vignettes par les agents des impôts (section TUV) <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcement du dispositif avec les banques ❖ Première intervention des opérateurs de téléphonie mobile (Orange Money) ❖ Un logiciel local à la DNI utilisé par certaine banque pour la gestion des vignettes et pour gérer les reporting et l'envoi des ordres de virements. 	<p>Simplification des déclarations</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Toutes les déclarations d'impôts et Taxes sont tenues dans un seul formulaire <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un cadre de concertation avec le secteur privé (Experts comptables, cabinets conseils en fiscalité, ...) et les institutions (Banque Mondiale, ...) pour élaborer le formulaire ❖ Tenir compte des exigences du Doing-Business pour l'amélioration du climat des affaires





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY



10	11	12
Téléprocédure : Télédéclaration et Télépaiement	Civisme fiscal	Optimisation du service à l'utilisateur
<p>Projet en étude</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Simplification des procédures de déclarations et paiements des Impôts et Taxes ❖ Facilitation du climat des affaires <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Voyages d'études pour s'enquérir des retours d'expériences des pays de la sous-région ❖ Recherche de financement ❖ Implication des partenaires du secteur bancaire ❖ Meilleure gestion de remboursement de crédit TVA 	<p>Nécessiter d'éduquer les entrepreneurs aux déclarations et paiements des impôts et réadapter les vocabulaires fiscaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Accès aux informations ❖ Campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal <p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Partenariat avec certains médias de la place pour atteindre un plus grand nombre de contribuables ❖ Formation des journalistes aux lexiques fiscaux (1^{ère} session : OK) 	<p>Démarche novatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un service d'accueil pour orienter les usagers : recherche de financement, ❖ Ce projet intègre la circulation dématérialisée des courriers et l'archivage électronique ❖ Rénovation de l'immeuble abritant la DNI : en cours.

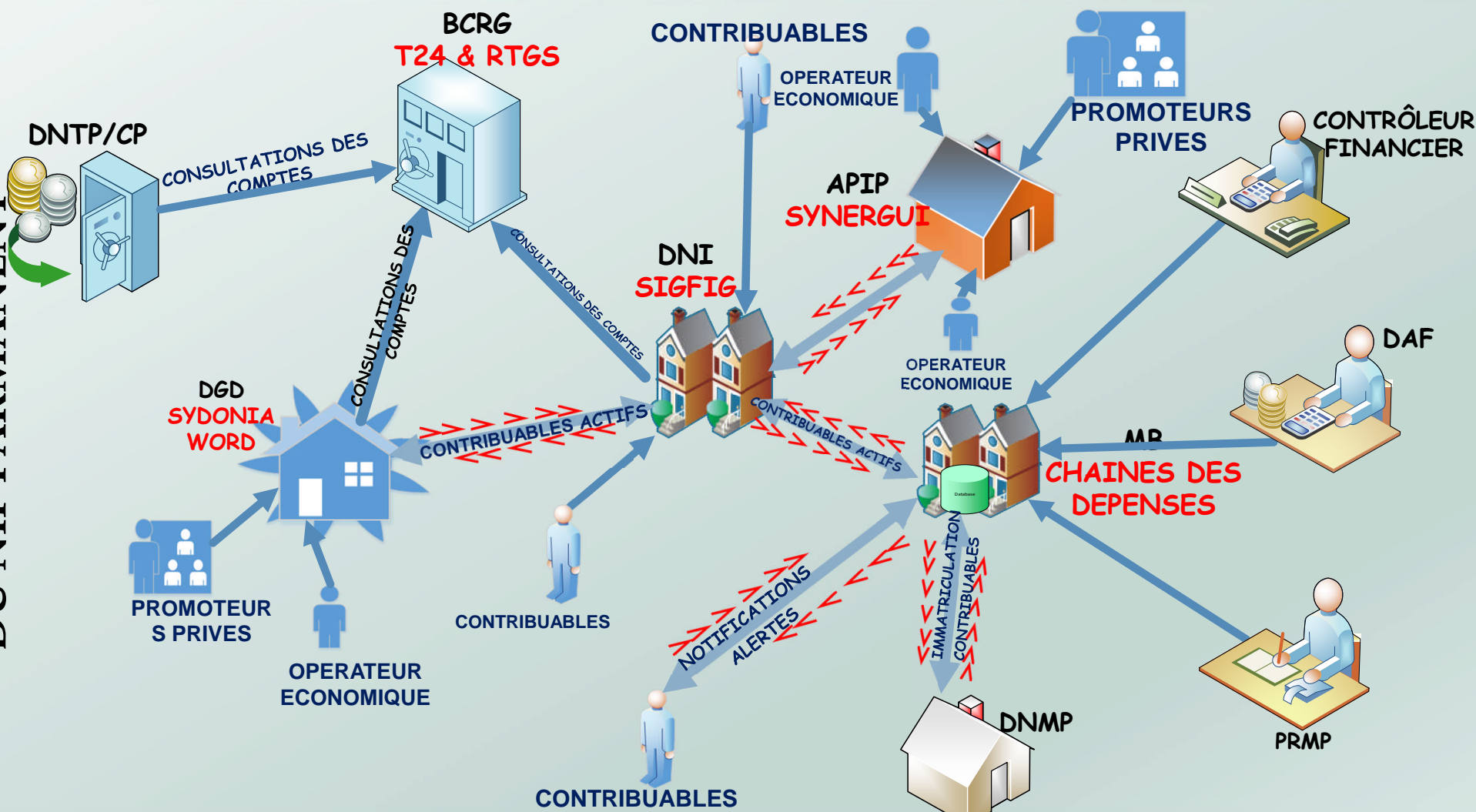


REPUBLIQUE DE GUINEE LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

III. PLATEFORME D'ECHANGE DU NIF PARMANENT





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

III. A) Principes et enjeux du NIFp

La plateforme du NIFp (Numéro d'identification fiscale permanent) est un dispositif qui vise à attribuer à chaque entreprise un numéro d'identification fiscale unique et sécurisé. Le NIFp est attribué exclusivement par la DNI.

Le NIFp est attribué dès la création de l'entreprise et est généré selon un algorithme particulier qui limite considérablement les risques de fraude, et ne devient actif qu'après la géo-localisation de l'entreprise.

Il est porté sur un certificat d'immatriculation, dont la validité est fonction du statut juridique du contribuable

Seules les entreprises disposant d'un NIFp actif pourront réaliser des opérations en douane, soumissionner à un marché public, être fournisseur de l'État et accéder aux paiements au niveau de la chaîne de dépenses.

Ce pendant si l'entreprise n'est pas à jour de ses obligations fiscales et si son dossier fiscal unique n'est pas complet, le NIFp demeure inactif.





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR UN NIFp

Toute personne physique ou morale désirant exercer une activité économique (importations, exportations, soumission aux marchés publics) doit figurer dans le répertoire des contribuables fiscalement actifs de la DNI.

Un contribuable fiscalement actif est un contribuable qui remplit cumulativement les conditions ci-après

- Prise en charge effective par l'administration fiscale
 - o Attribution d'un identifiant fiscal permanent,
 - o Rattachement à un service de gestion,
 - o Géolocalisation du contribuable,
 - o Ouverture d'un dossier fiscal unique complet (DFU),
- Etre à jour dans ses obligations déclaratives et de paiements.

Tout redevable doit établir un plan de règlement des impayés dûment agréé par l'administration fiscale.

Exception faite aux ambassades, institutions républicaines et internationales, départements ministériels et associations religieuses.

GUINEE - CONAKRY





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



COMPOSITION DU DOSSIER FISCAL UNIQUE (DFU)

Les éléments constitutifs du Dossier Fiscal Unique de l'entreprise sont :

- La copie du dernier certificat d'immatriculation fiscale,
- Le registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM),
- Le statut (si personne morale) ou Pièce d'identité (si personne physique),
- Le contrat de location ou de bail ou l'attestation du local professionnel
- L'attestation ou relevé d'identité bancaire.
- Le numéro de téléphone,
- L'e-mail,
- Les quittances des impôts et taxes payés,
- La copie des états financiers ou Bilan d'ouverture
- L'adresse complète avec plus de précision (lieu-dit).



REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



VI. LES CHIFFRES : Situation des opérations de régularisation au 28 mai 2019

Nombre de NIFp créés du 21 janvier au 28 mai 2019

Origines	Au 31/03/2019 (Fin du délai moratoire de 70 jours)	28/05/2019
Création d'entreprises – Origine APIP	2.778	4.395
Entreprises existantes – anciens NIF convertis en NIFP	2.277	4.402
TOTAL	5.055	8.797

Le nombre de NIFp attribués à des entreprises hors APIP est De **4.402** dont près de **600** ont déjà été géo-localisées.

✓ Bureau Spécial de Régularisation Fiscale

✓ Bureau d'Information Géographique

Objectif : 15 000 contribuables à régulariser d'ici 31 décembre 2019



REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



VI. LES CHIFFRES : Situation comparative des Paiements enregistrés au 28 mai 2019

EVOLUTION ANNUELLE ENTRE 2018 ET 2018 : RECETTES TOTALES AU 28 MAI 2019

Recettes de la DNI (milliers de GNF)	Du 01/01 Au 28/05/2018 (1)	Du 01/01 Au 28/05/2019 (2)	2019-2018 (2-1)	2019/2018 (2/1)
	2 452 971 687	2 885 226 143	432 254 456	+ 14,98 %

EVOLUTION ANNUELLE ENTRE 2018 ET 2018 (effets NIFp) : RECETTES TOTALES AU 28 MAI 2019

Recettes de la DNI (milliers de GNF)	Du 21/01 Au 28/05/2018 (1)	Du 21/01 Au 28/05/2019 (2)	2019-2018 (2-1)	2019/2018 (2/1)
	2 071 350 318	2 566 152 412	494 802 094	+ 19,28 %



REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

V. Perspectives et Défis

L'administration fiscale en Guinée doit faire face aux nouvelles exigences de son environnement et de s'adapter tout en améliorant ses performances en matière de qualité de service envers ses usagers et de mobilisation accrue des recettes fiscales.

Dans cette perspective, surtout de l'avènement du TEC (Tarif Extérieur Commun), le rôle de la fiscalité intérieure réside non seulement dans la mobilisation des ressources intérieures, mais aussi dans le financement de l'économie des infrastructures permettant au secteur privé et aux citoyens, de comprendre concrètement à quoi sert leur contribution.

C'est un levier qui passera par l'éducation des citoyens ; cela permettra de comprendre ces multiples réformes, il s'agit pour la DNI :

- D'identifier les facteurs éventuels qui peuvent favoriser ou contrarier les effets des réformes fiscales en Guinée,
- D'Evaluer les effets de ces réformes sur les recettes fiscales et sur la qualité des services envers les contribuables.





REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



V. Perspectives et Défis

Les thèmes suivants demeurent aujourd'hui des perspectives mais aussi des défis qui assaillent notre administration :

- ❑ Formation des cadres de l'Administration fiscale :
 - Mise à niveau d'un grand nombre de vérificateurs sur des questions de fiscalité (internationale, minière, téléphonie, ...) sur place par des experts.
 - Envoyer un nombre réduit d'inspecteurs dans les grands centres de formation à travers le monde .
- ❑ Interconnexion avec les services déconcentrés : pour la traçabilité des opérations qui s'y passent.



18

REPUBLIQUE DE GUINEE

LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



V. Perspectives et Défis

- ❑ Digitalisation des procédures fiscales :
 - Achèvement de l'informatisation totale de la DNI ;
 - Interconnexion et interfaçage entre les régies financières et les établissements financiers ;
 - Mise en place des Télé-procédures (télé déclaration et télépaiements) ;
 - Paiements mobile money.

- ❑ Acquisition d'équipements et infrastructures fiables et sécurisés.

GUINEE - CONAKRY





REPUBLIQUE DE GUINEE
LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

GUINEE - CONAKRY

